

# Assurez l'avenir de votre entreprise, devenez ECO Artisan



*Aujourd'hui vos clients n'ont qu'une expression à la bouche :  
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE.*

*Répondez à leurs attentes, devenez ECO Artisan.*



## ECO Artisan : une marque reconnue par l'État

Comme vos clients, vous avez vu ou entendu la campagne de communication "Reconnu Grenelle Environnement" lancée par l'ADEME.

Créée par l'État, la mention "Reconnu Grenelle Environnement" récompense les signes de qualité de référence dans le domaine de la performance énergétique. Elle a été créée pour que les clients puissent repérer plus facilement les entreprises compétentes en matière de rénovation énergétique. ECO Artisan est une des marques « Reconnu Grenelle Environnement », adaptée aux spécificités des entreprises artisanales du Bâtiment. Elle vous permet de mettre en avant votre savoir-faire et de rassurer vos clients.

## L'éco-conditionnalité arrive à grands pas

"Reconnu Grenelle Environnement" est un nouveau pas vers la mise en application définitive du principe d'éco-conditionnalité voulu par l'État.

Au plus tard le 1er janvier 2014, les aides financières, comme le crédit d'impôt développement durable ou l'éco-PTZ, ou les subventions publiques seront attribuées uniquement aux particuliers qui feront appel pour leurs travaux à une entreprise titulaire d'un signe de qualité "Reconnu Grenelle Environnement", comme ECO Artisan.

La marque ECO Artisan vous apporte deux avantages : la reconnaissance de votre savoir-faire et le développement de nouvelles opportunités.

## Ne vous laissez pas distancer

Formez-vous dès aujourd'hui grâce au dispositif FEEBat (formations aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment) et passez le QCM ECO Artisan.

Ces formations sont entièrement prises en charge actuellement (et ce jusqu'à fin 2012) ; il serait dommage de ne pas en profiter !

Des sessions de formation sont organisées par l'organisme de formation du BTP, l'ARTEFAB.

**Contact: Céline RENAULT - ARTEFAB Vendée- 02 51 62 39 20**